



ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

MISSION :

Les actions sociales d'Accompagnement Vers et Dans le Logement visent à favoriser l'accès et le maintien dans le logement des ménages en difficulté.

Les personnes ciblées par le service sont :

- Les ménages reconnus prioritaires au titre du DALO ;
- Les ménages menacés d'expulsion dans le cadre des CCAPEX ;
- Les ménages sortants d'hébergement ou d'institution ;
- Les personnes victimes de violence conjugale ;
- Les ménages labellisés par la commission de relogement ;
- et depuis l'AAP 2021, les personnes en situation de handicap et notamment de handicap psychique non reconnu.

IMPLANTATION :

- NORD : Autun / Le Creusot, 1 ETP
- EST : Chalon-sur-Saône / Louhans, 2 ETP
- SUD : Cluny / Mâcon / Tournus, 1 ETP
- OUEST : Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial, 1 ETP

FINANCEMENT :

FNAVDL

Données quantitatives

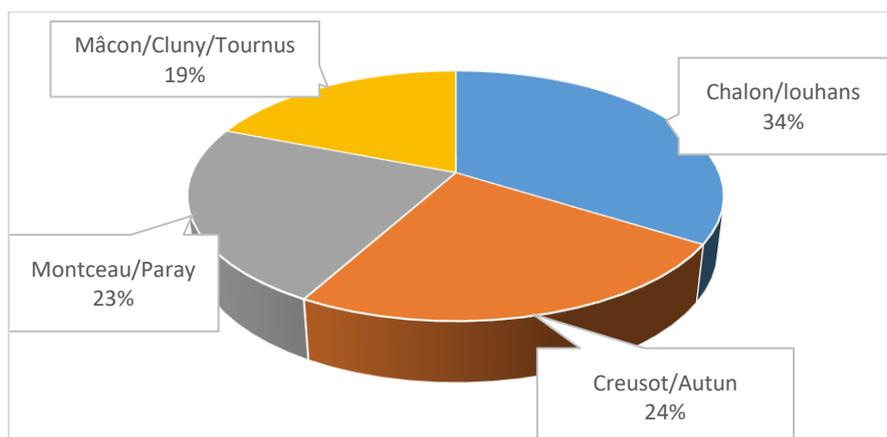
Les publics :

272 ménages ont bénéficié d'une mesure AVDL en 2024. L'activité est donc en augmentation de 16 % cette année en comparaison à 2023 où 234 ménages avaient été accompagnés.

Nombre de personnes accompagnées	TOTAL	Dont adultes	Dont enfants
En 2024	439	321	118
En 2023	355	281	74
En 2022	418	320	98
En 2021	394	279	115
En 2020	358	252	106

Nous avons réceptionné **169 nouvelles orientations du SIAO** au cours de l'année 2024.

Activité par territoire :



En 2024, ce sont donc **93 mesures sur Chalon-sur-Saône / Louhans, 64 sur Autun / Le Creusot, 62 sur Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial, 53 sur Cluny / Mâcon / Tournus.**

Nous pouvons constater une évolution dans la répartition de l'activité par rapport à 2023.

Le territoire de **Chalon-sur-Saône / Louhans** représente comme l'année dernière le plus gros secteur d'activité (mais c'est aussi le seul territoire avec 2 professionnelles sur le service).

Le secteur du **Creusot / Autun** arrive en seconde position alors que l'année dernière c'était le service qui représentait l'activité la plus faible (19 %). L'activité sur le secteur **Mâconnais** est en baisse (- 4 points par rapport à 2023) ainsi que sur **Montceau-Paray** (-3 points).

Répartition géographique :

En détail, pour le secteur **Autun / Le Creusot**, 17 % des ménages habitent Autun et sa périphérie (contre 11 % en 2023) et 83 % Le Creusot et ses environs.

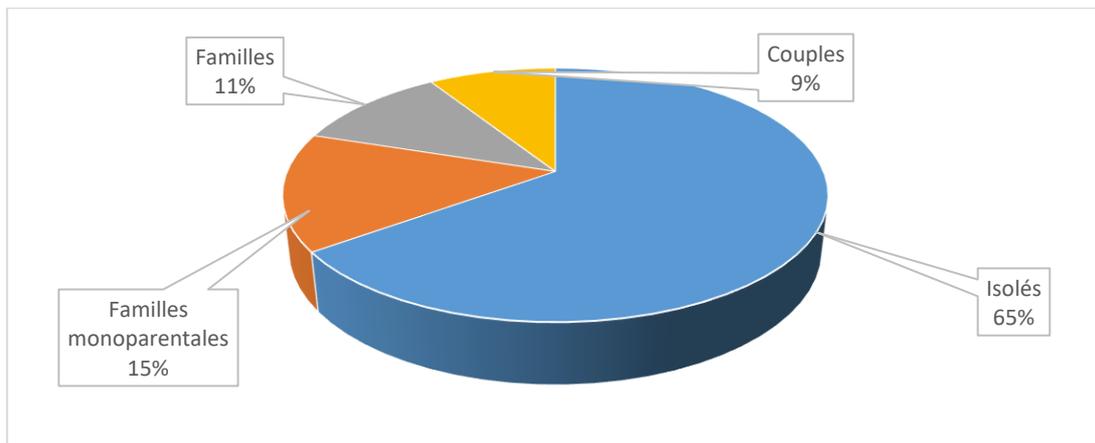
Sur le secteur **Chalon-sur-Saône / Louhans**, 71 % (contre 75 % en 2023) sont situés sur le Chalonnais et 29 % dans le Louhannais. La répartition est constante.

Sur le secteur **Cluny / Mâcon / Tournus**, 75 % habitent les communes de la Mâconnais-Beaujolois-Agglomération, 11 % sont dans le Clunysois (contre 7,50 % en 2023) et 18 % à Tournus (11,50 % l'année dernière).

Sur le secteur de **Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial** 24 % (contre 40 % en 2023) habitent à Montceau-les-Mines et sa périphérie et 76 % sur le secteur de Paray-le-Monial et environ (60 % en 2023 46 % en 2022, et 32 % en 2021). Il y a donc une inversion de la tendance sur ce secteur par rapport à l'année précédente.

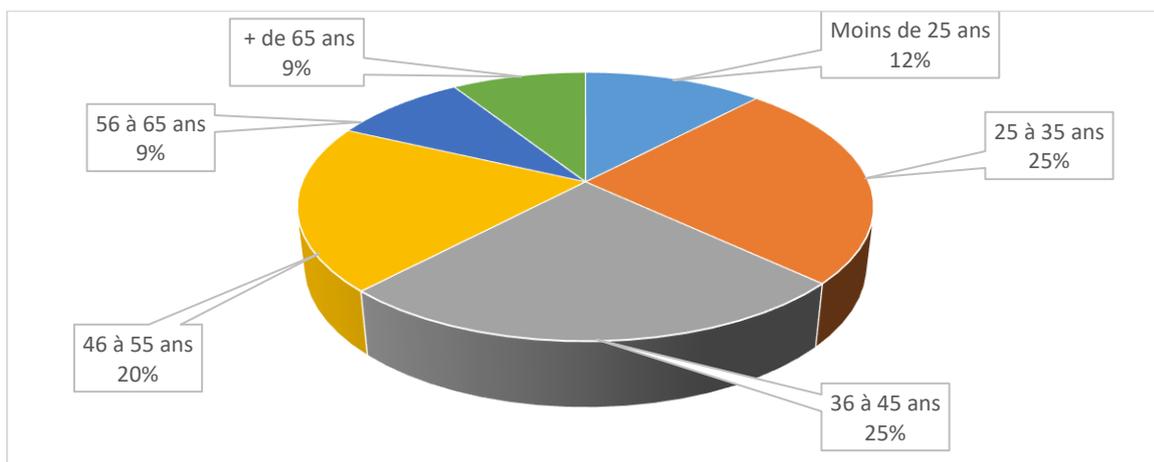
Composition familiale :

Composition familiale des ménages	Isolés	Couples	Familles monoparentales	Familles	TOTAL
En 2024	176	25	41	30	272
En 2023	167	17	28	22	234
En 2022	179	23	22	31	255
En 2021	136	15	32	33	216
En 2020	135	15	24	26	200



Les personnes isolées sont à 67 % des hommes. Les compositions familiales diffèrent légèrement par rapport à l'année dernière avec une augmentation de familles monoparentales (12 % en 2023) et une petite baisse de familles accompagnées (10 % en 2023). Concernant les orientations CCAPEX qui n'aboutissent pas, les professionnels ne connaissent pas forcément la réalité de la composition familiale des ménages. Seul le chef de famille est en général indiqué dans la fiche de saisine.

Âge des ménages :

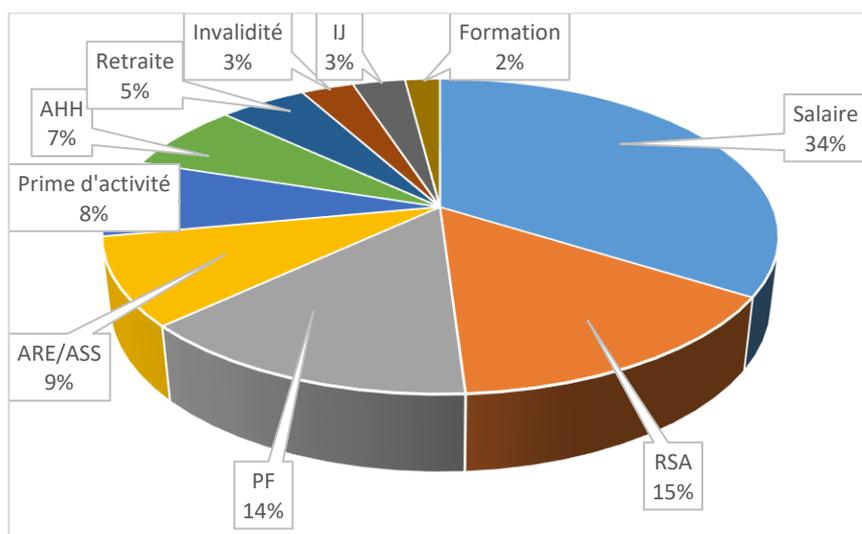


Les tranches d'âge sont très **semblables à l'année précédente**. Une diminution tout de même de la tranche des moins de 25 ans au profit des 25/35 ans. Les Jeunes de moins de 25 ans sont à 83 % des jeunes hommes sortant d'hébergement (DJM, ASEF, CADA/CPH...) et proviennent de Mâcon et Chalon-sur-Saône.

Concernant **les plus de 65 ans**, ils sont pour la **majorité orientés par la CCAPEX** (55 % des orientations) et via la COMED (25 %). Ils sont répartis sur l'ensemble des secteurs.

Ressources des ménages :

Pour cette catégorie, nos statistiques portent sur **les 200 ménages dont les ressources ont été renseignées**. Concernant les 72 ménages restants, il s'agit souvent de personnes orientées par la CCAPEX dont la situation n'a pas pu être évaluée par les professionnels car la mesure ne s'est pas mise en place.



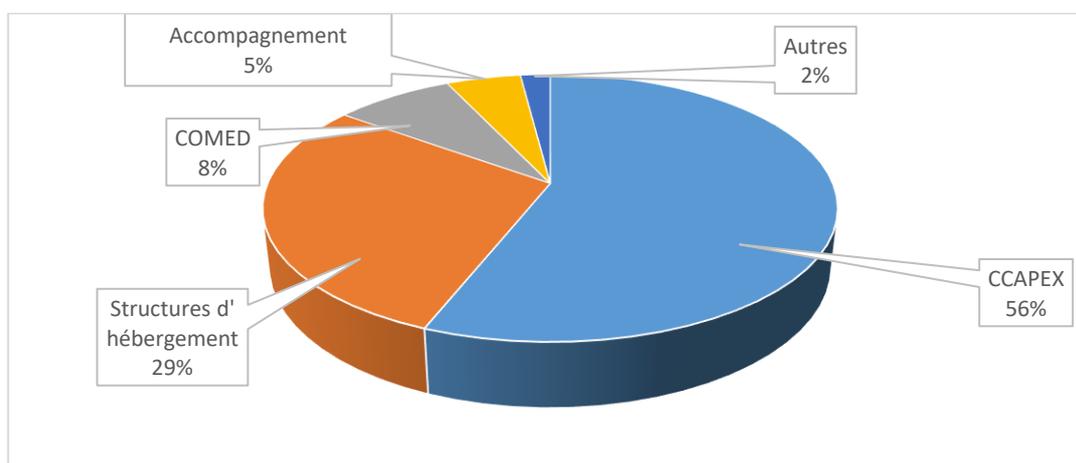
Cette année, la part des ménages percevant des salaires est sensiblement la même que l'année dernière (35 %). Les **bénéficiaires du RSA** sont en baisse passant de 19,50 % à **15 %** en 2024.

Dans l'ensemble, les ressources des ménages accompagnés sont assez similaires à l'année précédente. Parmi les **personnes salariées, 40 % sont sur le secteur Mâconnais**, 35 % à Chalon-sur-Saône / Louhans, 14 % à Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial et 11 % à Autun / Le Creusot.

La part plus importante de salariés sur les secteurs Mâcon / Chalon-sur-Saône s'explique principalement par les orientations plus nombreuses en provenance du **DJM et du DAMIE** sur ces territoires avec **un public exclusivement salarié**.

Parmi les **bénéficiaires du RSA**, 34 % se trouvent à Autun / Le Creusot, **37 % Chalon-sur-Saône / Louhans** et le reste se répartit de façon égale entre Mâcon et Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial (à 14,50 %).

Orienteurs :



Services à l'origine de l'orientation AVDL	Nombre de Ménages		Nombre de ménages
CCAPEX	153	COMED	22
Structures d'hébergement dont :	80	Services d'accompagnement dont :	14
CADA-CPH-HUDA	26	ASLL	11
CHRS	23	SAO/SARS	2
DJM	9	ASI	1
HU	15	Autres	3
Structure ASEF (DAMIE, FOYER.)	7	MDS	1
		IML	1
		SAS UKRAINE	1

Les ménages orientés par la CCAPEX représentent toujours la part la plus importante des orientations. Parmi elles, **32 % se font sur le secteur de Paray-le-Monial / Montceau-les-Mines**, c'est encore le secteur qui est le plus sollicité suivi du Chalonnais (27 %), Autun / Le Creusot (25 %) et Mâconnais 16 %. Le recours à l'AVDL est devenu une pratique très intégrée par les CCAPEX sur l'ensemble du territoire.

Les orientations **des structures d'hébergement** concernent à **32 % le pôle Asile**, puis les CHR (29 %), l'HU (19 %), le DJM (11 %) et enfin les structures ASEF (9 %). Cette tendance est semblable à l'année précédente.

Concernant les **orientations CHR**, elles proviennent cette année à **53 % du secteur Chalonnais**, 26 % Le Creusot / Montceau-les-Mines, 17 % Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial et 4 % Mâcon

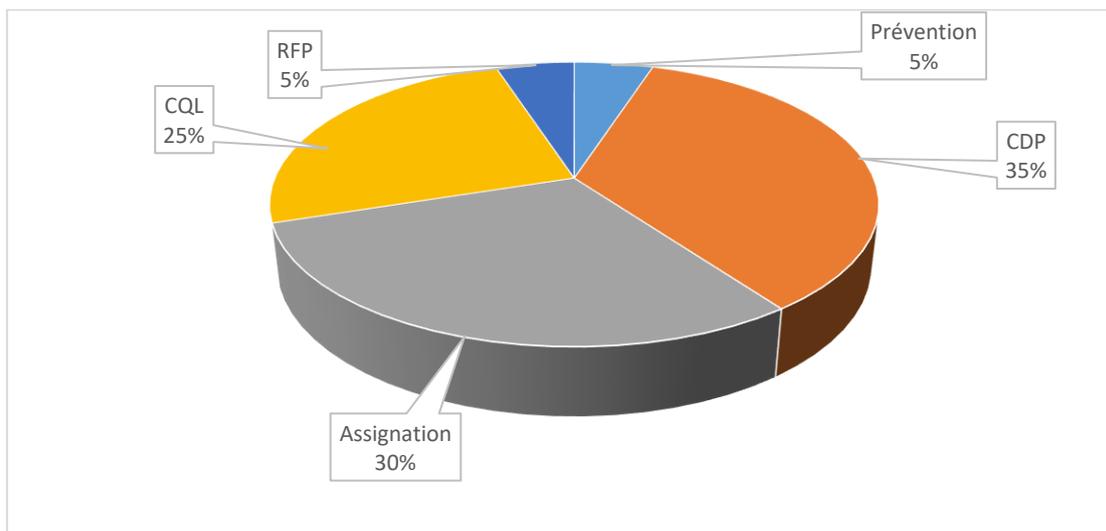
Les orientations de la **COMED** se font toujours **majoritairement sur le Mâconnais à 46 %**, puis sur le secteur Chalon-sur-Saône / Louhans à 36 % et cette année, il y a eu quelques orientations sur le secteur du Creusot et Montceau-les-Mines, elles restent très la marge sur ces secteurs.

Enfin concernant les **services d'accompagnement**, **79 % proviennent des services ASLL** pour un relais d'accompagnement après 1 an de mesure. C'est le service ASLL du Chalonnais à 73 % qui oriente vers un AVDL.

Focus sur les CCAPEX :

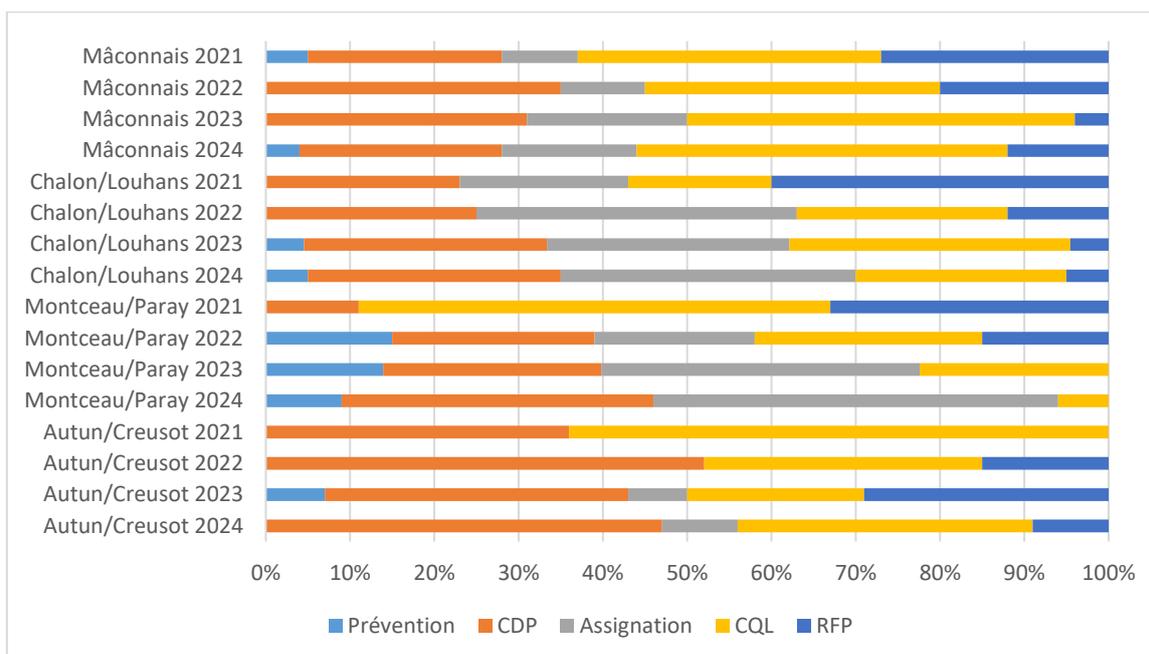
Parmi les orientations venant de la CCAPEX et dont les mesures se sont terminées en 2024, on constate **une constance des allers vers infructueux : 46 % cette année** contre 45 % en 2023. 9 % ont conduit à un arrêt de la mesure faute d'adhésion après avoir toutefois réussi à entrer en contact avec le ménage dans un premier temps.

Stade de la procédure :



70 % des orientations vers le service se font avant la résiliation du bail, ce chiffre est en augmentation constante depuis les dernières années, ce qui atteste d'une volonté de mobiliser l'AVDL le plus précocement possible dans la procédure d'expulsion pour permettre de travailler sur le maintien en logement ou d'avoir un délai raisonnable pour mettre en œuvre un relogement.

Évolution du stade de la procédure d'expulsion par territoire :



Sur le territoire du Mâconnais, nous constatons une diminution des orientations au stade du CDP au profit d'une augmentation au stade du RFP (qui passe de 4 à 12 % cette année). La saisine au stade du CQL est toujours importante. Il semble donc que sur ce territoire, les mesures sont mandatées à des stades plus avancés dans la procédure que sur d'autres secteurs.

Concernant le Chalonnais, la tendance est assez stable par rapport à l'année précédente mais il est à noter quand même que les saisines sont en progression au stade de l'assignation et donc en léger recul au stade du CQL.

Sur Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial, les mandats au stade du CQL ont nettement reculé et comme en 2023, il n'y a eu aucune orientation au stade du RFP. Plus de 90 % des saisines ont lieu au stade du CDP et de l'assignation sur ce secteur.

Enfin sur Autun / Le Creusot, la majorité des orientations se font au stade du CDP et du CQL. Les saisines au stade du RFP sont en net recul.

De manière plus globale, nous pouvons constater que **la part des saisines au stade de la prévention est très faible** sur tous les territoires, ce qui est bien dommageable car il est toujours plus opportun d'intervenir en amont des procédures, dès que les premiers impayés apparaissent.

Les mandats au stade du CDP sont en augmentation sur tous les secteurs sauf le Mâconnais.

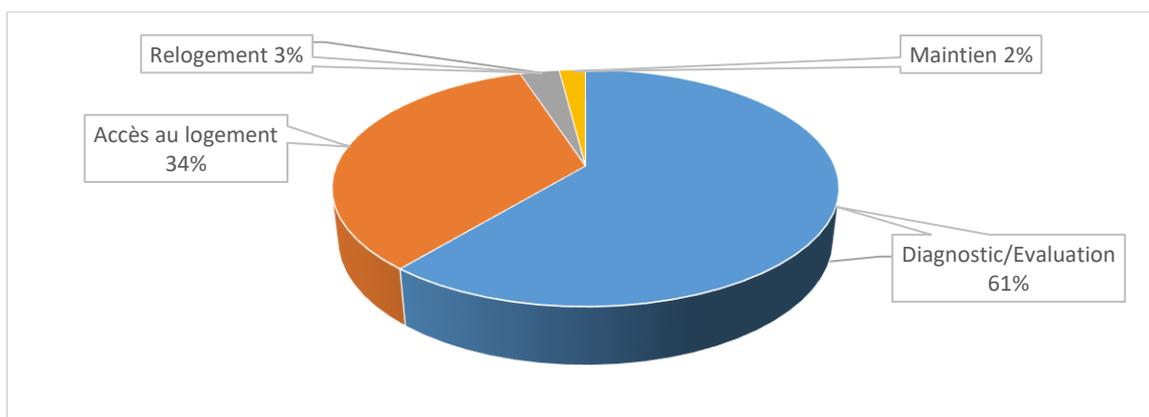
Les saisines des CCAPEX au stade de l'Assignation sont très courantes sauf sur les secteurs d'Autun / Le Creusot où c'est une pratique à la marge. Concernant les orientations au stade du CQL, elles évoluent de façon différente sur les différents secteurs.

Les orientations qui arrivent au stade du RFP sont toujours difficile à appréhender.

L'accompagnement social dans cette phase est limité par le caractère contraignant de la procédure d'expulsion, l'urgence de la situation, les difficultés à mobiliser les personnes concernées avec une prise de conscience trop tardive. Les leviers sont moindres, et les alternatives à l'expulsion sont souvent épuisées, ce qui rend l'accompagnement plus complexe et moins efficace.

Nous voyons donc bien qu'en fonction des différents territoires, les CCAPEX ont des pratiques différentes vis-à-vis de la temporalité de la saisine de mesures AVDL.

Objectifs visés :



En 2024, nous constatons une tendance similaire à l'année précédente concernant les objectifs initiaux des mesures. Les **sollicitations pour des diagnostic / évaluation** sont encore **en progression (61 %** cette année contre 52 % en 2023). À **88 %** elles **proviennent des CCAPEX** pour aller au-devant des ménages menacés d'expulsion et pour le reste de la COMED afin de mener une évaluation de la situation en amont de son étude en séance.

La baisse des sollicitations en vue d'un maintien dans le logement et d'un travail sur le relogement se poursuivent.

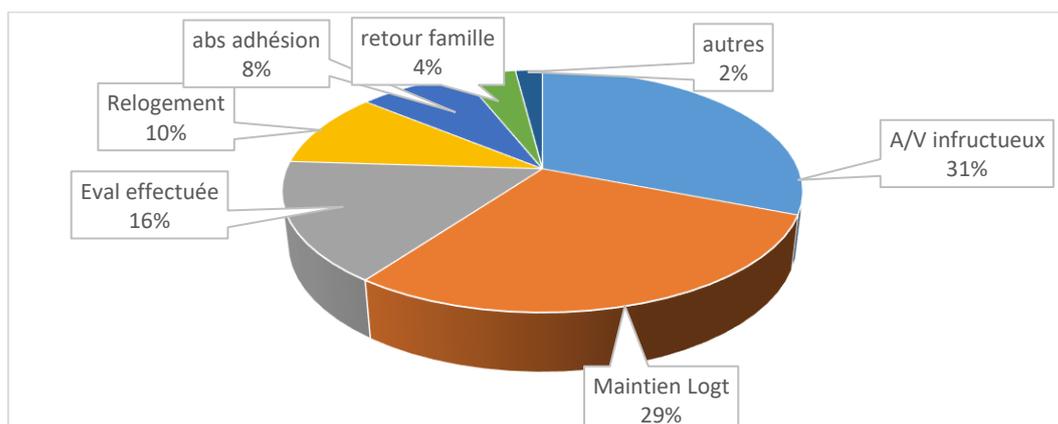
Durée moyenne des accompagnements (en mois)	
En 2024	7,30
En 2023	7,60
En 2022	7,90
En 2021	5,10
En 2020	6,60

Cette année, sur les 168 ménages dont la prise en charge s'est arrêtée en 2024, nous constatons que la durée moyenne d'accompagnement est sensiblement la même que l'année dernière.

En analysant les durées de prises en charge longues (plus de 12 mois) nous constatons que comme l'année dernière, **elles concernent à 65 % des personnes sortants de structures d'hébergement dont l'autonomie est à soutenir** afin que leur accès au logement se pérennise (jeunes souvent isolés, sortants de CPH, CADA/HUDA).

L'accompagnement pour les ménages en procédure d'expulsion s'inscrit aussi dans le temps et vient accroître la durée moyenne. Un certain nombre d'usagers orientés par la CCAPEX sont souvent dans des **situations avec un cumul de problématiques**. L'orientation AVDL n'a pas été travaillée en amont avec eux, l'accroche est plus fastidieuse et la mobilisation des personnes plus fluctuante.

Motifs de fin d'accompagnement :



31 % des mesures orientées ont été **infructueuses**. Les ménages n'ont pas répondu aux différentes sollicitations des travailleurs sociaux.

Pour le reste, **29 % des ménages** sortis en 2024 ont pu se **maintenir dans leur logement** à la fin de la mesure AVDL. 10 % ont pu être relogés à leur sortie d'AVDL.

Nous continuons de constater la baisse de la part des ménages n'adhérant pas au fil des années.

Concernant la catégorie "autres" : il s'agit de situations où la personne est décédée, a intégré un CHRS ou est repartie en errance.

File active annuelle :

Nous avons choisi de présenter ici **la file active de suivi**. En moyenne **116 ménages sont accompagnés chaque mois**, soit une augmentation de 20 ménages par rapport à l'année précédente. Cette hausse témoigne donc de l'augmentation de notre activité en 2024.

2024	Autun / Le Creusot (potentiel 20 mesures)	Montceau / Paray (20 mesures)	Chalon / Louhans (40 mesures)	Mâcon / Cluny / Tournus (20 mesures)	TOTAL (100 mesures)
Janvier	28	24	40	24	116
Février	27	24	40	23	114
Mars	33	23	39	24	119
Avril	33	24	42	17	116
Mai	32	26	43	15	116
Juin	32	27	40	15	114
Juillet	31	27	39	19	116
Août	31	22	37	18	108
Septembre	35	28	36	19	118
Octobre	31	28	40	19	118
Novembre	29	28	45	16	118
Décembre	29	26	46	20	121
Moyenne mensuelle	30,90	25,60	40,60	19,10	116,16/23,24
<i>En 2023</i>	<i>19,30</i>	<i>19,30</i>	<i>37,60</i>	<i>19,90</i>	<i>96,10/19,22</i>

Le mois d'Août représente le mois avec le moins de ménages suivis, cela est lié aux périodes de congés et à l'absence de CCAPEX sur cette période. Au maximum, la **file active** est montée à **121 ménages sur la fin d'année** en décembre.

Le secteur **d'Autun / Le Creusot** a connu **l'augmentation la plus significative** avec plus de 10 ménages en plus chaque mois.

Les secteurs de **Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial** et du **Chalonnais** connaissent aussi une **hausse** mais un peu **plus modérée**.

Sur le **dernier trimestre** 2024, nous observons une **hausse importante** de la file active sur le **Chalonnais**, en lien peut-être avec l'absence de professionnel sur le service AVDL d'un autre opérateur. C'est sur le secteur **Mâconnais** qu'une **baisse progressive** s'est amorcée après le 1^{er} trimestre 2024.

Données qualitatives

Faits marquants / activités spécifiques :

Arrêt du financement des postes de Psychologues sur le service AVDL en juin 2024 :

Pour rappel, depuis 2022, et suite à l'AAP FNAVDL de 2021, **deux psychologues** renforçaient les équipes. Une psychologue à 0,20 ETP sur le Mâconnais et un psychologue à 0,40 ETP sur le Chalonnais. (Un 0,40 ETP sur le secteur Ouest n'a jamais pu être pourvu).

La DDETS a souhaité ne plus assurer le financement de ces postes en renvoyant la responsabilité de cette mission à l'ARS (qui n'a pas de budget supplémentaire à proposer pour les pérenniser).

Au niveau quantitatif, 16 ménages différents ont nécessité l'intervention du psychologue, 67 rendez-vous pris. 10 suivis réguliers : la personne a été vue au moins deux fois. 7 rdv en moyenne par personne suivie.

La place du psychologue au sein des dispositifs AVDL n'est plus à démontrer. Les travailleurs sociaux, premier lien avec le public sur le terrain, reconnaissent l'atout que constitue la présence d'un psychologue dans le service. Ils soulignent **la complémentarité** du travail du psychologue avec le travail éducatif. Cela permettait aux personnes concernées d'avoir un **temps d'écoute psychologique**, de faire **le lien et la coordination avec les établissements de santé**. Le psychologue a été **un support de réflexion à l'équipe** aidant dans les prises de décision.

Le **psychologue** a permis **d'identifier les facteurs psychiques** (stress, anxiété, dépression) impactant la capacité des individus à mener des démarches administratives ou sociales. Il est intervenu dans **l'écoute active** et la **gestion des émotions** des usagers, en les aidant à **surmonter des sentiments de honte, d'isolement** ou de **découragement**. Il a également contribué à **renforcer la motivation** en accompagnant les personnes dans la compréhension de leur situation et en les aidant à se projeter positivement et à s'engager dans des démarches pour trouver une solution de logement durable. Avec le recul des deux années écoulées, le binôme travailleur social / psychologue a donc pu être éprouvé dans de nombreuses situations où il a été essentiel à l'évolution des personnes.

La plus-value du psychologue au sein du service se retrouvait également en termes d'adaptabilité, ancrée dans la **démarche "d'aller vers"**. Ainsi, les entretiens pouvaient être réalisés au sein des locaux du Pont ou à domicile, selon les préférences de chacun. La personne accompagnée n'était également pas engagée et pouvait stopper ou relancer le suivi à tout moment.

Le psychologue permettait également un **étayage des professionnels** en aidant à **comprendre les mécanismes psychiques** à l'œuvre derrière certains comportements difficiles à gérer (résistance au changement, agressivité, repli sur soi...). Différentes thématiques ont ainsi été abordées (syndrome de Diogène, syndrome d'auto-exclusion, incurie, troubles de l'accumulation compulsive, addictions, VIF...). Le psychologue a pu être présent sur des temps de réunion et de formation afin d'apporter son regard sur les situations traitées mais plus largement enrichir les réflexions par des apports cliniques ou théoriques.

En travaillant en étroite collaboration avec les travailleurs sociaux, le psychologue permet de mieux comprendre les besoins psychiques des usagers, facilitant ainsi leur orientation vers les services de soins adéquats tels que les Centres Médico-Psychologiques (CMP), EMPP, les hôpitaux ou encore les médecins. Grâce à son expertise, le psychologue aide à **établir un lien de confiance avec les bénéficiaires**, ce qui est essentiel pour leur adhésion aux soins et leur suivi. De plus, il joue un rôle de médiateur entre les différents acteurs de l'intervention sociale et médicale, en veillant à une communication fluide et à la coordination des démarches. En travaillant de concert avec les équipes pluridisciplinaires, le psychologue contribue à une approche globale de la prise en charge, garantissant ainsi une prise en soin harmonieuse, respectueuse des besoins émotionnels et psychologiques des individus. Cette démarche vient nourrir un travail de cartographie territoriale des partenaires, notamment ceux de la santé.

Pour illustrer ce propos, voici une situation qui rend compte du travail psychologique nécessaire dans l'accompagnement AVDL :

Dans un contexte d'expulsion de son logement social, nous rencontrons une dame célibataire avec deux enfants. La découverte de l'état du logement dégradé laisse entrevoir que madame n'est plus en mesure d'assurer l'entretien. Le logement est envahi de cafards, les poubelles ne sont pas jetées, de nombreux animaux vivent dans le logement et une odeur repoussante nous prend à la gorge dès l'accès au couloir desservant le logement. Dans l'échange avec le bailleur social, nous comprenons aussi que les voisins se plaignent de nuisances. Le bailleur rappelle donc à madame son devoir d'entretenir son logement correctement sous peine d'expulsion.

Le travail socio-psychologique commence dans ce contexte, la première rencontre ayant été organisée en présence du bailleur social, et de notre équipe : travailleuse sociale et psychologue.

La première difficulté du psychologue est d'établir un lien de confiance avec cette dame qui évite toute rencontre avec de nouveaux professionnels qu'elle associe au bailleur social, devenu pour elle source d'angoisse. Après plusieurs entretiens individuels avec le psychologue en parallèle des rencontres avec la travailleuse sociale, une relation de confiance s'installe progressivement. Madame peut ainsi faire l'expérience d'un lien stable, sécurisant, lui laissant le temps d'explorer à son rythme la possibilité d'une relation qui ne soit pas vécue comme intrusive ou dangereuse. Les entretiens montreront que madame ne sort quasiment plus et n'entretient presque plus aucune relation sociale. Ces projets et ses envies sont pauvres, toutes centrées autour de ses filles, dont la dernière de 13 ans, en attente d'un placement ordonné par le juge.

Le suivi se poursuit donc et madame accepte de nous revoir régulièrement, voire de nous ouvrir sa porte et de partager l'étendue de sa souffrance psychique, de sa honte au regard de l'état de son logement et plus largement de ses conditions de vie.

L'hypothèse d'un syndrome de Diogène est écartée du fait du lien humain encore possible, de l'ancrage dans le réel, de la prise de conscience de ses besoins. Cependant, la souffrance psychologique, la perte de l'élan vital, les angoisses marquées d'abandon, les idées suicidaires, nous incitent à solliciter l'intervention d'un service mobile de psychiatrie. Au début réticent, par peur de l'hospitalisation, la confiance acquise et quelques entretiens supplémentaires permettront à madame d'accepter une première rencontre avec une infirmière spécialisée, en présence du psychologue du Pont.

En parallèle de ce suivi psychiatrique qui viendra relayer le suivi psychologique par l'AVDL, un dossier médical a été réalisé pour une demande d'Appartement de Coordination Thérapeutique auprès d'un partenaire local. Madame reconnaît et accepte de se faire soigner sur le plan physique comme somatique.

Bilan du questionnaire de satisfaction :

Afin de faciliter l'appropriation d'un questionnaire de satisfaction à destination des personnes accompagnées, un nouveau format a été proposé pour l'année 2024 sous forme de questionnaire en ligne. Ce mode semble en effet plus pratique et fonctionnel pour les équipes.

Il y a eu **23 retours à ce questionnaire**. Voici quelques données extraites des différents retours :

69 % des personnes ayant répondu avaient été accompagnées plus de 12 mois.

78 % d'entre elles étaient **hébergées en structure d'hébergement** et **13 %** orientées par la **CCAPEX**.

À **78 %**, l'accompagnement avait pour but de **faciliter l'accès à un logement**.

Les **3 axes principaux** qui ont été travaillés au cours de l'accompagnement concernaient le travail sur **l'aide aux démarches administratives**, aux **premiers pas dans le logement** et à la **gestion du budget**. L'accompagnement a eu majoritairement des effets sur les démarches administratives, le projet logement mais aussi sur un mieux-être général de la personne.

Avant la mesure d'accompagnement, les ménages trouvaient que leur situation était à **17 %** très inquiétante, **39 %** inquiétante et **26 %** correcte.

En fin d'accompagnement, seul 13 % jugeaient leur situation encore inquiétante, 48 % la trouvaient satisfaisante et 22 % très satisfaisante : "Je me sens plus en sécurité avec l'interphone et l'étage, mon logement est lumineux, je me sens mieux dedans et je l'entretiens plus".

À 95 %, les personnes sont satisfaites de la fréquence des rendez-vous et de l'accompagnement dont ils ont pu bénéficier.

Ce questionnaire n'est évidemment pas exhaustif.

Les secteurs d'Autun / Le Creusot et Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial sont en suractivité mais avec des réalités et une absorption différente sur les territoires :

En effet, le professionnel qui intervient sur le secteur de Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial intervient sur un **territoire très vaste et très rural**. Il est amené à faire beaucoup de déplacements et de Kms en particulier pour les ménages orientés par la CCAPEX qui ne donnent pas toujours suite aux sollicitations.

Les secteurs géographiques très étendus amènent à **travailler avec plusieurs MDS, plusieurs CCAPEX, des interlocuteurs et réseaux différents**. Cette dynamique partenariale demande donc un investissement important du professionnel.

La professionnelle du secteur Autun / Le Creusot ressent moins cet éclatement malgré une file active de 31 mesures en moyenne du fait qu'elle intervient sur un territoire plus limité avec un réseau partenarial moins diversifié.

Un travail complètement différent entre des ménages sortants d'hébergement et des ménages en procédure d'expulsion orienté par la CCAPEX :

- Les sortants d'hébergement :

Ces personnes ont généralement déjà traversé une période d'instabilité (précarité, hébergement temporaire, situations complexes) et bénéficient d'un accompagnement centré sur leur réinsertion sociale et leur autonomie dans le logement. Le relais avec une **mesure AVDL** a été **préparé avec la structure d'hébergement**. Le ménage est demandeur et prêt à se mobiliser dans le suivi. L'accompagnement vise avant tout à **stabiliser la situation** du bénéficiaire, en lui offrant un cadre sécurisé pour une réadaptation progressive dans un logement pérenne. Le suivi est en général plus régulier et structuré pour aider la personne à se réintégrer dans la vie sociale et professionnelle, notamment en l'aidant à surmonter les difficultés liées au logement (gestion de la vie quotidienne, relation avec le bailleur, démarches administratives...).

- Les personnes orientées par la CCAPEX :

Ces ménages ne demandent pas nécessairement de l'aide au départ et peuvent avoir des **réticences à recevoir de l'accompagnement**, notamment si elles ne perçoivent pas directement les bénéfices du soutien.

La proposition **d'accompagnement plus axée sur l'écoute** : le travail avec ces personnes repose souvent sur une phase de sensibilisation et d'engagement progressif. Il est essentiel de comprendre leurs besoins réels et de les accompagner dans un processus de prise de conscience et de motivation à accepter l'aide. L'objectif est souvent de prévenir une rupture ou de renforcer des capacités d'adaptation avant que la situation ne devienne plus complexe.

En résumé, les ménages sortants d'hébergement sont plus souvent dans une dynamique de demande d'aide, tandis que les personnes orientées par la CCAPEX peuvent avoir besoin d'un accompagnement plus subtil pour susciter leur adhésion.

Il existe donc **deux approches distinctes** : l'une **réactive et structurée**, visant à stabiliser la situation de personnes déjà fragilisées par des parcours d'hébergement, et l'autre plus **préventive et proactive**, visant à susciter l'engagement et la prise de conscience d'individus orientés vers l'accompagnement sans être nécessairement demandeurs.

Actions collectives / partenariat :

Sur le territoire Mâconnais, le service participe à l'animation du **groupe ESCAL** avec les travailleurs sociaux de la MDS. Il s'agit d'un groupe d'hommes isolés. L'objectif étant de rompre l'isolement, créer du lien social, les rendre acteurs dans la mise en place de projets, les ouvrir sur de nouvelles activités qui peuvent se poursuivre en dehors des temps d'animations.

Un atelier "**code de la route**" est également proposé chaque semaine aux bénéficiaires de différents services de l'association. La professionnelle de l'AVDL participe à l'animation de ces temps et les usagers du service peuvent s'y inscrire s'ils le souhaitent.

La professionnelle participe également à plusieurs instances autour de l'insertion professionnelle : Commission Emploi, Café partenaires, Labothèque.

Sur le territoire du Creusot, en lien avec les autres services de l'association, une action Sport et Culture a été initiée en septembre 2023 et a été renouvelée en 2024. L'objectif est de "lutter contre l'exclusion sociale en favorisant l'accès à la culture et au sport de familles et de personnes isolées" pour :

- Permettre à chaque individu de se dépasser et de développer des compétences ;
- Développer l'estime de soi, prendre des initiatives, développer la confiance en soi ;
- Permettre de respecter un cadre pour le transposer sur des relations professionnelles futures ;
- Solliciter les usagers sur un plan social (création de liens sociaux, entraide entre les participants) ;
- Instaurer des relations entre les adultes et les jeunes adultes.

La professionnelle participe également à des actions en lien avec l'insertion professionnelle avec des partenaires comme le SICEF, SIRAC, la Labothèque.

Sur le territoire Chalonnais, une action collective a été mise en place sur la question des violences intrafamiliales. Cette action, portée par le psychologue, a intéressé 3 personnes suivies par le service AVDL mais qui se sont désistées au dernier moment. Sans la présence du psychologue, l'équipe ne souhaite pas renouveler cette action collective.

Une personne accompagnée par le service AVDL suite à un relais ASLL, a participé à une action collective sur l'entretien du logement menée par le service ASLL

L'équipe a rencontré la mission locale pour une interconnaissance des services.

Sur le territoire de Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial, la réalité de l'étendue du territoire et des problèmes de mobilité des usagers rend difficile les actions collectives.

Des rencontres partenariales ont pu être initiées : le SPIP, la MAIA, l'UDAF et le professionnel souligne les liens très étroits avec le secrétariat de la CCAPEX de Charolles.

Typologie des publics :

Précarisation et vulnérabilité des personnes étrangères dans les démarches administratives :

Les professionnels ont constaté que pour les personnes étrangères, le renouvellement de titre de séjour venait fragiliser les usagers dans les domaines de l'emploi, l'administratif et le budgétaire. En parallèle à cela, certains employeurs ne respectent pas toujours le code du travail entraînant une dégradation de l'emploi, du budget, de la santé mentale avec parfois la non-régularisation des titres de séjour et la rupture du contrat de travail.

Les dépendances addictives qui fragilisent le travail éducatif :

L'accompagnement auprès de ces personnes est souvent décousu. Il est donc important de garder une souplesse pour maintenir le lien et l'adhésion. Au regard de cette problématique, plusieurs travailleurs sociaux se sont formés via Addiction France.

Sur le Mâconnais et le Chalonnais / Louhannais, ce type de profil est plus fréquent.

Cette année, les professionnels ont accompagné plusieurs femmes avec des problématiques d'addiction (drogues) ayant subi pour une partie des violences intra-familiales. Leur parcours vers le logement stable passe souvent par une prise en charge globale qui va au-delà des seuls aspects liés à l'habitat. Dans ces situations, l'accompagnement de l'AVDL ne peut pas se limiter à l'accompagnement vers le logement seul. Il doit s'articuler avec des partenaires spécialisés dans le soin, l'accompagnement psychologique, ou la prise en charge des addictions. Cela permet de renforcer les chances de succès de l'accompagnement dans le logement, en assurant que la personne bénéficie de toute l'aide nécessaire sur les plans médical, psychologique, et social. Dans les faits, cela n'est pas si simple, les professionnels devant composer entre des délais d'attente pour l'accès aux soins, des ambivalences de la personne dans l'accompagnement.

Un public très hétérogène sur l'AVDL :

Les personnes accompagnées peuvent avoir des niveaux d'autonomie très différents en matière de gestion quotidienne du logement. Certaines sont déjà capables de gérer un logement de manière relativement autonome, mais ont besoin d'un accompagnement pour des aspects plus administratifs ou sociaux, tandis que d'autres nécessitent un accompagnement plus intensif pour les tâches quotidiennes liées à la gestion de leur logement (régler les factures, maintenir un environnement sain, gérer les relations avec le bailleur...). Cette variabilité des niveaux d'autonomie impose aux professionnels un suivi individualisé et ajusté. Tandis que certains bénéficiaires peuvent être suivis de manière ponctuelle, d'autres auront besoin d'un accompagnement soutenu, voire d'une présence régulière pour s'assurer qu'ils restent dans un cadre de vie stable et sécurisant.

Les bénéficiaires de l'AVDL peuvent se trouver dans des situations administratives très diverses, notamment en matière d'accès aux droits (logement, santé, aides sociales).

Certains bénéficiaires doivent faire face à des démarches administratives particulièrement complexes pour régulariser leur situation (obtention de papiers, ouverture de droit...). Ces processus peuvent prendre du temps et exiger une expertise spécifique de la part des travailleurs sociaux pour orienter les personnes vers les bons services et les aider à naviguer dans les démarches bureaucratiques.

Les ménages accompagnés ont également des parcours sociaux extrêmement diversifiés, ce qui impacte leur capacité à s'intégrer durablement dans un logement. Certaines personnes viennent de situations très précaires, ont connu l'errance ou des périodes d'hébergement instable, tandis que d'autres peuvent avoir un parcours plus stable mais se trouvent aujourd'hui confrontées à un accident de vie (perte d'emploi, rupture familiale...). Les personnes en situation de grande précarité sont souvent confrontées à une accumulation de facteurs de vulnérabilité : précarité financière, rupture de liens sociaux, problèmes de santé mentale, addiction, violences vécues. Ces problématiques combinées peuvent rendre l'accompagnement encore plus complexe, car chaque difficulté nécessite une réponse adaptée et souvent un travail en partenariat avec d'autres structures (soins, réinsertion professionnelle...).

Certaines personnes accompagnées bénéficient de revenus réguliers (salaires, AHH...), tandis que d'autres peuvent se retrouver dans une grande précarité financière, sans ressources stables. La gestion du budget est un enjeu central pour les personnes accompagnées dans l'AVDL. Pour beaucoup, il s'agit d'ailleurs d'un aspect fondamental du suivi, car elles peuvent avoir de grandes difficultés à gérer leur budget mensuel, ce qui peut entraîner des impayés, une situation de surendettement.

Le service AVDL accompagne donc un public très hétérogène, avec des profils variés en termes d'autonomie, de situation administrative, sociale et budgétaire. Cette diversité exige des professionnels une grande adaptabilité, une approche individualisée et un travail en coordination avec d'autres acteurs. L'accompagnement ne peut être standardisé, et chaque personne doit bénéficier d'un parcours personnalisé qui prend en compte ses spécificités et ses besoins uniques.

Tout au long de l'année les professionnels du service ont pu bénéficier de différentes formations afin de les outiller et de les faire monter en compétence pour mieux répondre aux particularités du public comme par exemple : les Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM), les dépendances addictives, les violences intrafamiliales, le savoir-habiter, le droit des étrangers...

Difficultés repérées :

- **La pénurie de logement** de petite typologie demeure toujours une difficulté aussi bien dans le parc public que privé. Les exigences des propriétaires, l'augmentation des charges et du coût de la vie, la prépondérance de logements énergivores dans le parc privé nécessitent de rechercher dans le parc public. Les professionnels commencent à également constater une difficulté pour les logements de typologie plus importante (T3-4).
- **La hausse constante du coût de l'énergie et des charges** a un impact direct et préoccupant sur l'équilibre budgétaire des ménages accompagnés. Pour de nombreuses personnes en situation de précarité, ces augmentations pèsent lourdement sur leur capacité à assumer l'ensemble de leurs dépenses, entraînant des arbitrages difficiles entre le paiement du loyer, des factures énergétiques et d'autres besoins essentiels comme l'alimentation par exemple. Cette pression financière accrue fragilise leur maintien dans le logement et accroît les risques d'impayés, nécessitant un accompagnement autour du budget plus renforcé pour anticiper et prévenir ces difficultés.

Face à cette réalité, l'accompagnement social doit intégrer de plus en plus un travail de sensibilisation à la maîtrise des consommations énergétiques, la mobilisation des aides existantes et la recherche de solutions adaptées pour limiter l'impact de ces hausses sur l'équilibre du budget.

- La difficulté à capter **le public orienté par la CCAPEX** est également toujours d'actualité. Ce public n'est pas initialement demandeur de la mesure. Même quand les professionnels arrivent à entrer en contact avec les personnes, il est souvent difficile et fastidieux d'obtenir leur adhésion. Le temps consacré aux courriers, appels, VAD surtout sur des territoires à dominante rurale est conséquent.
- Sur le secteur Chalonnais, l'équipe a constaté **une augmentation de logements infestés de punaises de lits, de blattes et de rats**. Dans ces conditions et même avec un équipement cela rend difficile l'intervention des professionnels et limite leurs interventions. Cela occasionne de recevoir les personnes dans des conditions inadaptées (en extérieur par exemple). De plus, cela peut impacter la santé, la vie personnelle et professionnelle des travailleurs sociaux et des usagers. Les professionnels soulignent que les traitements et protocoles mis en place sont insuffisants, vis-à-vis du public accompagné sur le service AVDL. Il faudrait plus de moyens matériels et financiers. Les infestations de nuisibles amènent aussi à des procédures d'expulsion pour motif de troubles de voisinage.
- La mise en œuvre de certains **relais ou étayage dans l'accompagnement est souvent complexe à mettre en œuvre** du fait de liste d'attente importante sur certains dispositifs ou des vacances sur les postes : CSAPA, AGS, SAVS, SAMSAH
- **La dématérialisation des services administratifs** complique l'accompagnement des travailleurs sociaux, qui doivent jongler avec des **obstacles techniques, des problèmes de sécurité des données, et des difficultés d'accès aux services en ligne**. Ces derniers sont souvent protégés par des systèmes de sécurité, tels que des codes d'activation, des mots de passe ou des identifiants, et des questions de sécurité personnelles (email, numéro de téléphone...). Les personnes peuvent rencontrer des difficultés à récupérer ces informations, soit à cause d'un oubli, soit parce qu'elles ont changé d'adresse e-mail, ou encore parce qu'elles ne comprennent pas bien le fonctionnement de ces systèmes. Pour les travailleurs sociaux, cela représente un vrai défi, car ils doivent non seulement aider à résoudre ces problèmes techniques, mais aussi parfois faire face à des blocages administratifs difficiles à contourner. De plus, beaucoup de bénéficiaires n'ont pas accès à un ordinateur ou à une connexion internet stable, ou ne savent pas comment utiliser les outils numériques nécessaires pour accomplir leurs démarches administratives.

Cette dématérialisation a des avantages évidents mais elle crée aussi des obstacles pour certaines populations, que les travailleurs sociaux doivent surmonter et accompagner.

Plaintes et réclamations :

Nous n'avons pas réceptionné de plaintes et de réclamations en 2024.

Événements indésirables et évènements indésirables graves :

Pas de signalement d'évènements indésirables graves en 2024.

Démarche d'amélioration continue

Bilan des perspectives 2024 :

Poursuite de l'articulation entre le travail éducatif et le travail des psychologues et pourvoi du poste sur le territoire de Montceau-les-Mines :

Fin du financement des postes de Psychologues en 2024 donc arrêt de la dynamique initiée depuis 2022 et perte en terme de plus-value pour les personnes accompagnées et les équipes.

Travail en partenariat avec d'autres opérateurs de l'AVDL : Habitat et Humanisme, OPAC :

En février 2024, une rencontre entre professionnels / direction du service AVDL de l'association et ceux d'Habitat et Humanisme a été initiée pour échanger sur les pratiques, les fonctionnements de chacun. Ce temps a permis de mieux se connaître mais il n'a pas donné lieu à des actions partenariales particulières.

Concernant l'OPAC, pas de rencontre dédiée mais lien en direct avec les conseillères sociales de l'OPAC.

Installation de la plateforme AGIR sur le département : Va-t-elle impacter les orientations AVDL ?

Les orientations concernant le public réfugié sortant de CPH, CADA/HUDA sont constantes et représentent toujours le pôle le plus important des structures d'hébergement. Nous n'avons donc pas mesuré d'impact particulier.

À savoir que les modalités d'accès à AGIR ont évolué sur le dernier trimestre 2024 ne permettant plus aux réfugiés d'être accompagnés en sortant d'hébergement dédié. À voir en 2025, s'il y aura une hausse des orientations de mesures AVDL pour ce public. Les équipes font remonter que l'accompagnement auprès de ce public est très riche mais demande à passer beaucoup de temps sur la compréhension, sur le soutien à l'insertion professionnelle, la formation.

Développer les actions collectives (sur les économies d'énergie, le numérique...) :

Cf Actions Collectives

Pas d'actions collectives sur les économies d'énergie, le numérique.

Sur Mâcon, il était question d'organiser un temps sur les économies d'énergie via un appartement témoin de la régie de quartier mais ce dernier n'est plus mobilisable par les partenaires. Le projet est donc en maturation pour le proposer sous un autre format.

En attendant la prévention et la sensibilisation se fait en individuel avec la possibilité de mobiliser des KIT énergie à disposition sur les antennes.

Revoir des partenaires pour présentation du dispositif (CHRS, DAMIE...) :

- Chalon-sur-Saône : Présentation du service à la Mission locale ;
- Mâcon : Journée Portes Ouvertes pour les partenaires du secteur ;
- Paray-le-Monial : SPIP, MAIA, UDAF ;
- Le Creusot : MAIA, SIRAC.

Perspectives 2025 :

- Poursuivre la présentation du service aux partenaires du territoire ;
- Participer au travail de réflexion avec le Département autour de la lutte contre les nuisibles (s'il se met en place) ;
- Mettre en place des séances de travail, avec la directrice qualité de l'association, sur les recommandations des "bonnes pratiques professionnelles" de la Haute Autorité de Santé en lien avec l'accompagnement lié au logement ;
- Enquête de satisfaction vis-à-vis des bailleurs à remettre en place ;
- Questionnaire de satisfaction auprès des usagers : systématiser sa diffusion lors des fins de mesures.

LEXIQUE

AAH :	Allocation Adulte Handicapé
AAP :	Appel à Projet
AGIR :	Accompagnement Global et Individualisé pour l'Intégration des Réfugiés
AGS :	Agent de Santé
ARE :	Aide au Retour à l'Emploi
ARS :	Agence Régionale de Santé
ASEF :	Aide Sociale à l'Enfance et à la Famille
ASI :	Accompagnement Social Individualisé
ASLL :	Accompagnement Social Lié au Logement
ASS :	Allocation de Solidarité Spécifique
AVDL :	Accompagnent Vers et Dans le Logement
DALO :	Droit au Logement Opposable
DAMIE :	Dispositif d'Accompagnement des Mineurs Isolés Etrangers
CADA :	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CCAPEX :	Commission de Coordination des Actions de Préventions des Expulsions
CDP :	Commandement de Payer
CHRS :	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CMP :	Centre Médico Psychologique
COMED :	Commission Départementale de Médiation
CPH :	Centre Provisoire d'Hébergement
CQL :	Commandement de Quitter les Lieux
CSAPA :	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
DAMIE :	Dispositif d'Accompagnement des Mineurs Isolés Etrangers
DDETS :	Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités
DJM :	Dispositif Jeunes Majeurs
EMPP :	Equipe Mobile Précarité Psychiatrique
ETP :	Equivalent Temps Plein
FNAVDAL :	Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement
HU :	Hébergement Urgence
HUDA :	Hébergement Urgence Demandeurs d'Asile
IJ :	Indemnités Journalières
IML :	Intermédiation Locative
MAIA :	Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'Autonomie
MDS :	Maison Départementale des Solidarités
OPAC :	Office Public d'Aménagement des Constructions
PF :	Pension de Famille
RFP :	Réquisition de la Force Publique
RSA :	Revenu de Solidarité Active
SAMSAH :	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAO :	Service d'Accueil et d'Orientation
SARS :	Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale
SAVS :	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SIAO :	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SICEF :	Service Intégré de la Coordination de l'Emploi et de la Formation
SPIP :	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
UDAF :	Union Départementale des Associations Familiales
VIF :	Violences Intra-Familiales